

Animation chaleur renouvelable : Bois-énergie, une expertise à maintenir

Créés et financés depuis le milieu des années 90 par les institutionnels (Délégations régionales de l'ADEME) et les collectivités publiques (Conseils régionaux, départementaux), les animateurs bois-énergie **soutiennent et accompagnent, de façon neutre, le développement des filières bois-énergie territoriales** :

- En aval, aux côtés des **porteurs de projets de chaufferies** (collectivités, industriels, agriculteurs...)
- En amont, auprès des **producteurs de combustibles bois**

Ils créent également le **lien entre ces acteurs** pour renforcer leurs interactions indispensables pour développer des installations toujours plus performantes. cf. brochure « *L'animateur : acteur incontournable de la filière bois-énergie* » (CIBE, 2023).

Les implications des 150 structures métropolitaines¹ a ainsi permis de **développer de nombreux projets** (très fréquemment associés à un réseau de chaleur), de **construire une vision globale détaillée du parc des installations et des réseaux bois, des ressources en bois et acteurs en place**, au bénéfice des professionnels, bien sûr, mais aussi des institutionnels et collectivités, notamment dans le cadre de leur politique de stratégies de développement des EnR (énergies renouvelables) et du suivi de l'atteinte de leurs objectifs. Les **actions** de ces animateurs bois-énergie **diffèrent** en fonction du **périmètre géographique de leurs actions**, de la **maturité et du dynamisme de la filière** bois-énergie en place.

Le **contexte politique, économique et financier et sa fluctuation impacte fortement la dynamique de développement des projets, et les animateurs sont alors d'autant plus sollicités et indispensables pour le développement de nouveaux projets**. Ils doivent ainsi **s'adapter pour répondre au mieux aux besoins des institutionnels, professionnels et porteurs de projets**.

Deux évolutions importantes sur leurs financements et leur périmètre d'actions sont également à citer depuis les années 90 :

- Depuis 2015, un nouvel outil de financement de l'ADEME, les **Contrats Chaleur Renouvelable Territoriaux (CCRT)** amenant en leur sein à la création d'un réseau de nouveaux intervenants « prospecteurs » de projets EnR thermiques ou « **prospecteurs chaleur renouvelable** »
- Depuis 2025, la demande de l'ADEME d'orienter les projets d'installations dans une **démarche globale de maîtrise de l'énergie et choix éclairé entre les différentes EnR thermiques** ; démarche expérimentée en Ile de France appelée « **EnR'Choix** »

Cette note rappelle les expertises des animateurs bois-énergie, leur complémentarité avec le réseau des prospecteurs chaleur renouvelable et la grande nécessité de maintenir cette expertise spécifique à cette filière pour un soutien efficace des porteurs de projets, producteurs de combustibles et institutionnels.

¹ Liste complète disponible sur l'annuaire en ligne du CIBE : <https://cibe.fr/>

1) Expertises des animateurs bois-énergie

a) Soutien au développement des filières territoriales

i) Soutien aux projets de chaufferies

Par l'expertise sur la pertinence technico-économique

Après la sensibilisation du porteur de projet aux spécificités du bois-énergie, ils vont l'accompagner tout au long de son projet sur les aspects **techniques, économiques et administratifs**, mais aussi lui apporter les informations nécessaires sur les **acteurs locaux compétents** et sur les **modalités d'aides financières**. Cela permet notamment de faire respecter les attendus de l'ADEME tout au long du déroulé des opérations, en particulier pour s'assurer que les études de faisabilité soient réalisées conformément au niveau d'exigence requis par le Fonds Chaleur. Il s'agit également de favoriser la réalisation d'installations bien conçues et exploitées, contribuant ainsi au développement pérenne des filières. Ces appuis ont lieu pour tous les types de projets de **chaufferies automatiques dédiées** (hors particuliers) ou associées à un **réseau de chaleur**. Ces compétences sont renforcées par les retours d'expériences accumulées par les animateurs et les formations dont ils doivent bénéficier.

Pour que, sur l'ensemble des territoires métropolitains, **tout porteur de projet de chaufferie dédiée ou réseau de chaleur bois puisse être accompagné**, les actions des animateurs bois-énergie sont à **soutenir par les financeurs** (directions régionales ADEME, conseils régionaux...) **en direct et de façon pérenne**. Ces actions nécessitent, en effet, une **grande expertise technico-économique sur les combustibles, les installations en réseau ou non, ainsi qu'une connaissance approfondie du territoire, compétences et connaissances qui ne peuvent s'acquérir et se conserver que grâce à des soutiens sur la durée**.

→ Recommandation 1 : Pour accompagner tous les porteurs de projets, financer l'expertise bois-énergie des animateurs de façon pérenne et directe

Par la prospection pour dynamiser les projets bois-énergie et chaleur renouvelable

Les porteurs de projets de chaufferies ou réseaux de chaleur sollicitent le soutien des animateurs de façon spontanée, dans le cas de filières locales matures, de professionnels établis, ainsi que d'un contexte économique et énergétique favorable. Cependant, dans d'autres situations (coût faible des énergies fossiles, périodes électorales, manque de fluidité des échanges au sein de la filière, ...), des **démarches de prospection peuvent s'avérer nécessaires**. Elles peuvent ainsi être ciblées :

- Par type de projets (création ou extension de réseaux de chaleur)
- Par secteur d'activité (industrie, médico-social...)
- Par zone géographique (EPCI...)
- ...

Plus spécifiquement, les animateurs sont **les plus à même de pouvoir confirmer la pertinence technico-économico-politique des projets de réseaux de chaleur identifiés** dans les outils et réflexions d'ordre « macro », tels que le "schéma directeur national des réseaux de chaleur 2030" (Via Sèva, SNCU, Manergy, ADEME – 2022) et l'étude « LIFE HEAT & COOL - Outil cartographique pour le potentiel régional de développement des réseaux de chaleur et de froid » (CEREMA – 2023).

Des **démarches de prospection** (dynamisation des projets de chaufferies dédiées ou en réseau) peuvent s'avérer pertinentes dans certains contextes défavorables à la chaleur renouvelable ou au bois-énergie. Elles sont **à financer ponctuellement**, via des CCRt notamment, en impliquant éventuellement des structures moins expertes sur le sujet, mais **toujours en complémentarité avec les animateurs bois-énergie en place afin de pouvoir bénéficier de leur expertise, expérience et connaissance de terrain.**

Le plus efficient est d'associer des objectifs précis à atteindre (régionalisation des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ou PPE, par exemple) pour permettre de mieux définir les directions à prendre dans ce travail de prospection.

→ Recommandation 2 : Financer ponctuellement les démarches de prospection (via les CCRt notamment) pour dynamiser les projets en fonction des objectifs de développement territoriaux, mais toujours en complémentarité avec les animateurs bois-énergie en place

ii) Mobilisation de la ressource bois-énergie

Le bois-énergie est une EnR pour laquelle l'approvisionnement est un enjeu majeur et spécifique. Cette question est toujours prégnante sur les territoires et les attentes nationales se renforcent notamment en termes de traçabilité, de durabilité et de qualité (transposition des directives européennes « RED », « RDUE » sur l'usage des terres, Sortie du Statut de Déchet des emballages en bois et des déchets verts,...) de cette ressource.

Par le suivi des ressources et des fournisseurs de son territoire

Les animateurs construisent leurs actions au cœur de leur filière locale et sont amenés à connaître chaque approvisionneur, chaque gisement de combustible sur leur territoire : forestier, mais aussi hors forêt, issu de l'industrie du bois et des bois en fin de vie. Ils sont donc au fait des différentes ressources, des process de production et modes de livraison en cours pour les installations en place et potentiels pour celles à venir. Ils orientent ces professionnels vers la **production d'un combustible en qualité** (certification, normalisation, charte...) **et quantité adéquates** pour **répondre aux besoins et spécifications des installations** en place et projets à venir.

Par l'information auprès des porteurs de projets

Les animateurs sont en capacité d'informer les porteurs de projet de chaufferie sur les **ressources locales, leurs caractéristiques, mais aussi sur les fournisseurs en place.** Ils adaptent leurs réponses en fonction des besoins du maître d'ouvrage car la diversité des technologies de convoyage et de combustion des chaudières amène à différents formats de combustibles (granulés, plaquettes fines et sèches, broyats), ainsi que d'origines (forestières, bois en fin de vie...).

Pour que, sur l'ensemble des territoires métropolitains, **tout porteur de projet de chaufferie dédiée ou réseau de chaleur bois soit informé de façon précise sur les possibilités d'approvisionnement local**, les actions des animateurs bois-énergie, qui nécessitent une **grande expertise technico-économique et une connaissance approfondie des ressources du territoire**, sont à **soutenir par les financeurs** (directions régionales ADEME, conseils régionaux,...) **en direct et de façon pérenne pour des actions efficaces car de long terme.**

→Recommandation 3 : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à la structuration de l'approvisionnement bois par les animateurs

b) Suivi du parc des installations et partage de la vision globale de la filière

Une fois les projets concrétisés, les animateurs bois-énergie s'impliquent dans le **suivi du parc des installations**. Celui-ci peut aller de la simple vérification du fonctionnement de la chaudière et diffusion d'informations aux maîtres d'ouvrage sur les évolutions réglementaires à anticiper, à un appui technique plus poussé (suivi sur les premières années de fonctionnement pour l'attribution du solde des subventions, soutien à l'optimisation des installations sur le plus long terme, satisfaction des maîtres d'ouvrage, consommation réelle d'énergie, qualité du combustible...).

Dans le cadre des CCRt, l'ADEME missionne l'animateur sur le suivi de la chaleur réellement produite au bout d'une année de fonctionnement. Mais, ce suivi est très limité, que ce soit dans le temps et sur le nombre d'indicateurs de performance en question.

Les enjeux du renforcement du suivi du parc sont :

- Le suivi de l'atteinte des **objectifs de développement régionaux, nationaux** (PPE) du bois-énergie collectif et industriel et le soutien à l'anticipation de l'avenir pour l'État, l'ADEME et les collectivités territoriales
- Le suivi de la **consommation des ressources bois** par les installations en place
- Le soutien au suivi des **performances des installations, qu'elles soient énergétiques, économiques et environnementales** (respect des contraintes grandissantes sur le fonctionnement de ces installations, notamment sur la diminution des **émissions gazeuses**)

Pour répondre à ces enjeux, **l'implication des animateurs bois-énergie dans le suivi et l'optimisation du Parc des installations en place devrait être systématisée via leur convention de financement (pérenne et directe)**. Le CIBE pourrait être acteur dans l'organisation de la transmission de ces compétences aux animateurs.

→Recommandation 4 : Systématiser le soutien pérenne et direct au suivi et à l'optimisation des installations bois en fonctionnement par les animateurs

c) Coordination de l'animation régionale et nationale

Depuis 2010, au niveau national, le CIBE fait connaître et consolide ce réseau d'animateurs via le développement de ses compétences / connaissances (centralisation et synthèse des bonnes pratiques, partage d'expériences, mutualisation d'outils, de veille technique et réglementaire...).

Ce type de coordination est également largement mis en place au niveau régional pour optimiser l'animation territoriale.

Le travail en réseau est indispensable pour faciliter la mutualisation des outils et l'optimisation des démarches, l'accès aux informations pertinentes sur l'actualité réglementaire, économique, politique et retours d'expériences. Cela passe par une **coordination nationale et régionale de l'animation à homogénéiser sur l'ensemble des régions** et, éventuellement, pour chacune des EnR thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique) (cf. recommandation 6).

→Recommandation 5 : Homogénéiser la coordination régionale et nationale de l'animation

2) Structures porteuses

a) Témoins d'un ancrage territorial

Le CIBE dénombre autour de 150 structures² qui mettent en place l'animation bois-énergie. Elles ont des profils variés et sont en lien avec l'énergie (Associations « énergies renouvelables », Syndicats d'énergie, Agences Locales de l'Énergie et du Climat) avec les ressources (Interprofession bois/forêt, Associations de Communes forestières, Associations issues au milieu agricole, Parcs naturels régionaux), voire avec les institutions territoriales (Chambres consulaires, Département/Région). Ces professionnels expérimentés **en place pour certains depuis plus de 30 ans**, ancrés dans le territoire, permettent aux professionnels et institutionnels de **bénéficier d'une connaissance fine des différents acteurs et des spécificités de leurs territoires** : Quelles ressources bois historiques et futures ressources potentielles ? Quels élus précurseurs pour la mise en place d'installation ? Quels EPCI ayant des objectifs EnR à atteindre dans les années à venir ?...

Or, on observe, ces dernières années, un recul des structures historiques au profit de syndicats d'énergie et autres collectivités (cf. figure 1). Une grande part de ces syndicats ou collectivités (partie hachurée en bleu sur la figure 1) se sont engagées en tant qu'opérateurs de CCRT en faisant le choix de gérer l'animation bois-énergie en direct. Ces syndicats/collectivités, nouvellement impliqués dans l'animation et donc peu expérimentés dans le domaine, n'ont ainsi pas tous fait appel au réseau des structures historiques en place, compétentes et intégrées localement. Cela a pu amener à une fragilisation des structures d'animation en place. L'usage des CCRT peut donc être optimisée (cf. recommandation 7) pour renforcer l'animation en bénéficiant du maillage et de l'expertise existante.

² Liste complète disponible sur l'annuaire en ligne du CIBE : <https://cibe.fr/>

Un schéma plus efficient est la complémentarité des différents maillons de l'animation bois-énergie/chaleur renouvelable telle que présentée dans le chapitre suivant.

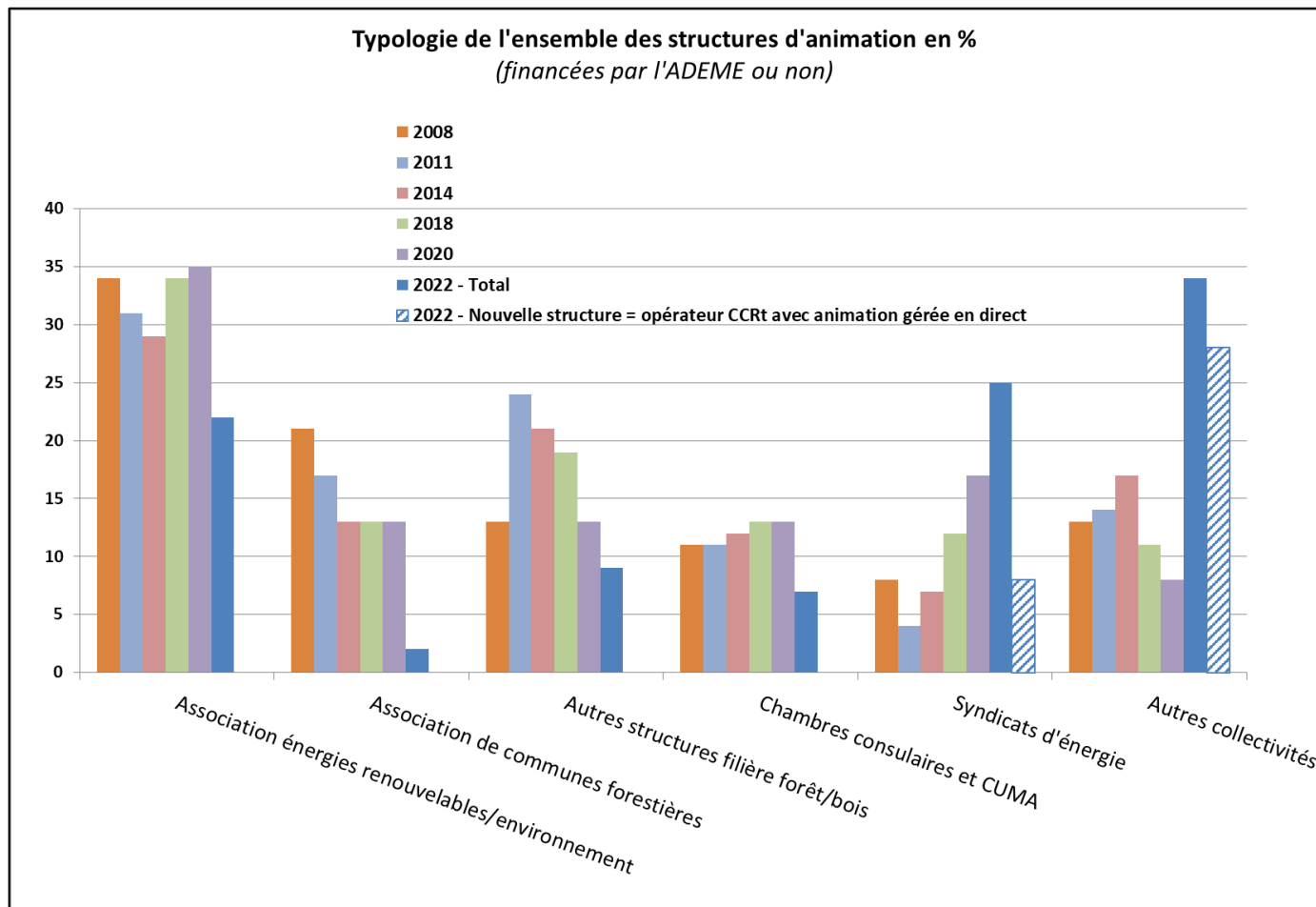


Figure1 : Graphique présentant l'évolution du profil des structures d'animation bois-énergie de 2008 à 2022 (source : CIBE)

b) Maillage efficient de compétences par échelle et thème d'action

Après plus de 30 ans d'animation bois-énergie sur le territoire métropolitain, on observe sur le terrain, une convergence de son organisation vers un maillage efficient de compétences par échelle géographique et thématique comme illustré dans la figure 2.

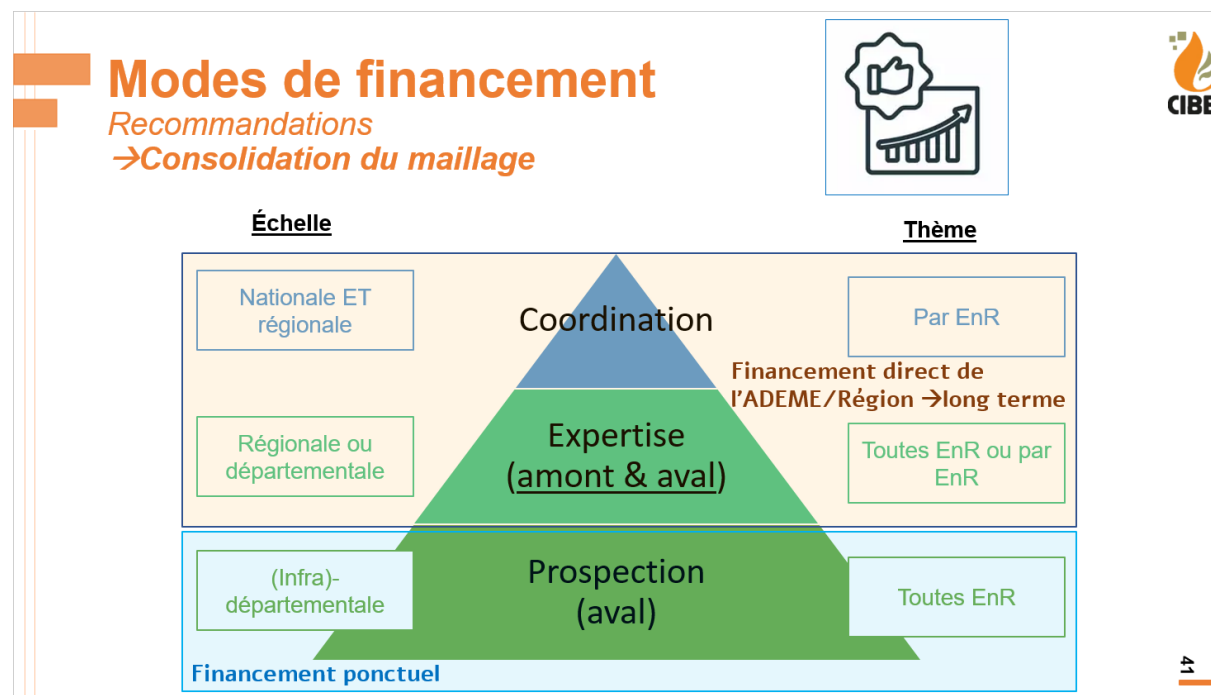


Figure 2 : Extrait d'un support présentant le maillage de l'animation (bois-énergie) suggéré par la CIBE pour une bonne articulation des structures et actions sur chaque territoire (avril 2023)

Le CIBE recommande donc, sur la base de ce maillage efficient de **renforcer ou mettre en place des financements** qui permettent d'assurer :

- « **Expertise** » et « **Coordination** » sur chaque territoire pour chaque porteur de projet de façon pérenne
- « **Prospection** » plus ponctuellement et selon le contexte, via les CCRt notamment (cf. recommandation 7)

Ces financements doivent permettre de prendre en charge le temps de travail des animateurs, mais aussi toutes les dépenses connexes dont ils dépendent (frais administratifs, fournitures, matériel informatique, ...).

→Recommandation 6 : Coordination, expertise (sur les installations et la connaissance de la ressource bois) et prospection chaleur renouvelable : consolider le maillage de ces compétences par échelle et thématique d'action via une logique de financement ajustée

Le **Contrat Chaleur Renouvelable territorial** (CCRT) est un outil de dynamisation de la prospection à mettre au service de l'animation en place. Depuis sa création en 2016, plusieurs politiques ont été observées selon les régions avec une implication croissante des structures d'animation bois-énergie historiques en place :

- **Directe et historique** : animateur bois-énergie historique (porteur du CCRT)
- **Indirecte totale et historique** : Gestion de l'animation bois-énergie « déléguée » à un animateur historique
- **Indirecte partielle et historique** : Gestion de l'animation bois-énergie « déléguée » en partie à un animateur historique
- **Directe et novice** : pas de gestion par un animateur « historique » de l'animation bois-énergie

Pour une continuité de l'expertise bois-énergie indispensables sur les territoires bénéficiant de CCRT, le CIBE recommande l'implication maximum des animateurs bois-énergie historiques via la gestion « directe et historique » ou « indirecte totale et historique ».

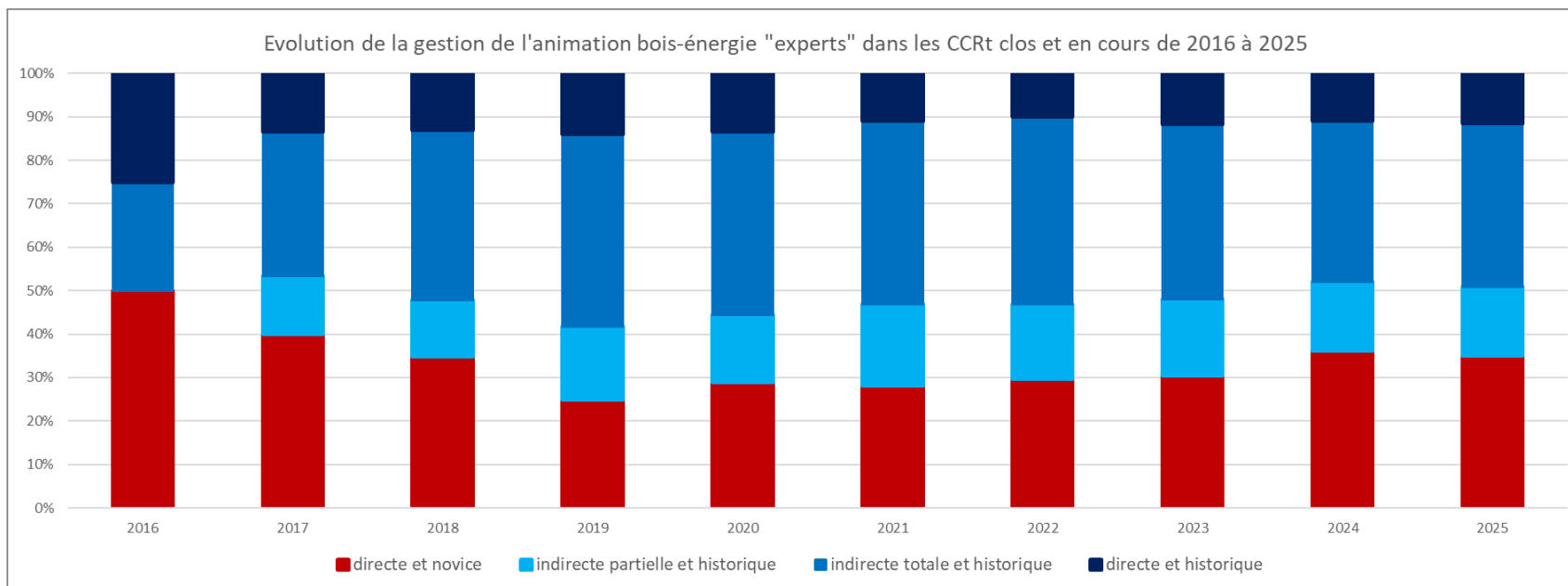


Figure 3 : Evolution de la gestion de l'animation bois-énergie au sein des CCRT depuis 2016 (sources : ADEME & CIBE, 09/25)

→ **Recommandation 7 : Optimiser l'usage des CCRT (Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux) en s'appuyant sur l'animation bois énergie existante en :**

- **Favorisant son portage par les structures d'animation existantes** quand elles le peuvent et le souhaitent (gestion « directe en historique »)
- Suggérant aux **nouveaux opérateurs d'impliquer les animateurs en place pour la mise en place de l'animation (prospection) mais aussi pour leur expertise technique sur les ressources en place sur le territoire (amont) et les installations (aval)**
- **Évitant la gestion directe de l'animation par de nouveaux opérateurs** (ou gestion « directe et novice », encore 35 % de la gestion de l'animation bois-énergie en 2025, cf. figure 3)

3) Conclusion

La France métropolitaine bénéficie d'un **réseau d'animation bois-énergie historique, compétent, intégré et adapté aux territoires**. Il est ainsi connu et reconnu pour son expertise que ce soit pour des projets de chaufferies dédiées ou de réseaux de chaleur par les institutionnels, collectivités, professionnels, industriels et maîtres d'ouvrage locaux.

Il s'agit d'un réseau de compétences dont le **maillage est à maintenir** pour pouvoir répondre aux objectifs de développement locaux et nationaux et répondre aux enjeux à venir, le développement du bois-énergie étant de plus en plus complexe. Ce maillage doit rester adapté et coordonné en tenant compte des différents périmètres et types d'actions à mener sur les territoires.

Le CIBE reste aux côtés de l'ADEME et des acteurs de la filière pour préciser une feuille de route collective d'actions complémentaires afin de consolider l'animation. Les animateurs bois-énergie sont en effet indispensables au développement des nouveaux réseaux de chaleur notamment et plus généralement de l'atteinte des objectifs français de développement du bois-énergie, en articulation avec les autres EnR&R.